

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 8 octobre 2019
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
	Adjoint-e	

Bureau du Conseil municipal

M. LINGJAERDE Pierre	Président	
M. THIERRIN Jean-Marc	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	<i>Excusée</i>
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves		THIBAUT BULLIARD Claire	
GUBELMANN Yves			
GAILLARD Philippe			
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

Public : 6 personnes



ORDRE DU JOUR :

- 1. PRESTATION DE SERMENT. Mme Claire THIBAULT BULLIARD, groupe « PLR Les libéraux-radicaux », en remplacement de Mme Mony SIMOS, démissionnaire.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2019.**
- 3. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 4. Communications du bureau.**
- 5. Rapports des commissions :**
 - a) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 24 septembre 2019. Monsieur Jérôme JACQUIER, Président. Délibération No 2015-2020 D – 117.
- 6. Projets de délibérations :**
 - ↓ ***Délibération N° 2015-2020 D –117 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 6'600'000 F destiné aux travaux de rénovation et de transformation de la mairie, sise route de la Côte-d'Or 1, parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières.***
- 7. Projet(s) de motion(s).**
- 8. Réponse de l'Exécutif : Motion No 2015-2020 M – 015 A « Lutter contre le fléau des déchets sauvages (Littering).**
- 9. Projets de résolutions.**
- 10. Présentation du projet de budget 2020 par M. le Maire.**
- 11. Propositions du Maire et de l'Adjoint.**
- 12. Communications du Maire et de l'Adjoint.**
- 13. Questions écrites ou orales.**

M. le Président ouvre la séance du 8 octobre 2019 à 20h00, et souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue également le public.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Prestation de serment de Mme Claire THIBAULT BULLIARD, groupe « PLR Les libéraux-radicaux », en remplacement de Mme Mony SIMOS, démissionnaire.

M. le Président procède à la prestation de serment de Mme Claire THIBAULT BULLIARD :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'ordre du jour appelle la prestation de serment de Mme Claire THIBAULT BULLIARD, nouvelle Conseillère municipale.

Je prie l'assistance de bien vouloir se lever.

Mme Claire THIBAULT BULLIARD, vous êtes appelée à prêter serment de votre fonction de Conseillère municipale.

Je vais vous donner lecture de la formule du serment, pendant ce temps, vous tiendrez la main droite levée et, lorsque cette lecture sera terminée, à l'appel de votre nom, vous répondrez :

Soit « Je le jure », soit « Je le promets ».

Veuillez lever la main droite.

(Lecture du serment par le Président) :



« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.»

Mme Claire THIBAUT BULLIARD : « Je le promets ».

Veillez baisser la main.

Le Conseil municipal prend acte de votre serment et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction de Conseillère municipale. »

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2
Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2019.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal Wassmer explique qu'il a plusieurs corrections à apporter concernant la motion faite par le PLR. Il annexera ses corrections au procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3
Discussion et approbation de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Communications du bureau.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de communications du bureau et propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Rapports des commissions.

- a) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 24 septembre 2019. Monsieur Jérôme JACQUIER, Président. Délibération No 2015-2020 D – 117.**

M. le Président passe la parole à M. Jérôme JACQUIER pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. M. Jérôme JACQUIER pour son rapport.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.



Point 6
Projets de délibérations.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D -117 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 6'600'000 F destiné aux travaux de rénovation et de transformation de la mairie, sise route de la Côte-d'Or 1, parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières.**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D - 033 « Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour l'étude de la transformation et rénovation des locaux de la mairie et de la poste, sis 1 rte de la Côte d'Or - Parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières », votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 juin 2016 et approuvée par le Département du territoire en date du 5 septembre 2016 ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D - 107 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 210'000 F pour le développement du projet et l'établissement du devis général des travaux de la mairie, ainsi que pour le développement du dossier technique en vue de l'appel d'offre d'entreprise générale et les prestations de conduite d'une procédure AIMP pour le bâtiment provisoire - Parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières » votée à la majorité par le Conseil municipal en date du 14 mai 2019, et approuvée par le Département du territoire en date du 2 juillet 2019 ;

Vu l'autorisation de construire DD – 111088-1, délivrée par le département du territoire en date du 11 octobre 2018 ;

Vu la présentation du devis général à la séance de commission « Urbanisme et constructions » du 24 septembre 2019, lors de laquelle les membres ont préavisé *favorablement, à la majorité*, d'engager les travaux de rénovation et transformation des locaux de la mairie et de voter une délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 6'600'000 F.

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal
décide
par
13 oui – 2 non – 0 abstention

1. De réaliser les travaux de rénovation et transformation de la mairie, sise route de la Côte d'Or 1, parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières.
2. D'accepter l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 6'600'000 F destiné aux travaux de rénovation et transformation de la mairie, sise route de la Côte d'Or 1, parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières, auquel il convient d'ajouter les crédits d'étude de TTC 350'000 F selon la délibération N° 2015-2020 D - 033 du 14 juin 2016 « Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour l'étude de la transformation et rénovation des locaux de la mairie et de la poste, sis 1 rte de la Côte d'Or - Parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières », et celui de TTC 210'000 F selon la délibération N° 2015-2020 D - 107 du 14 mai 2019 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 210'000 F pour le développement du projet et l'établissement du devis général des travaux de la mairie, ainsi que pour le développement du dossier technique en vue de l'appel d'offre d'entreprise générale et les prestations de conduite d'une procédure AIMP pour le bâtiment provisoire - Parcelle N°



5571/RF42, propriété de la commune d'Anières », soit au total le montant de TTC 7'160'000 F, afin que les crédits d'étude soient amortis conjointement avec le crédit d'engagement de TTC 6'600'000 F.

3. De prendre acte qu'une subvention sera demandée au canton pour la réalisation de ces travaux.
4. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
5. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
7. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 7'160'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ne comprend pas pourquoi la Commune devrait prendre 7'160'000 F sur les fonds propres.

M. le Maire Antoine BARDE explique qu'il s'agit de la phrase type qu'ils utilisent lors des délibérations lorsqu'il y a des investissements. Si une commune n'a pas de fonds propres, il est nécessaire qu'elle ait recours à un emprunt. Comme la Commune a suffisamment de fonds propres et qu'il s'agit de patrimoine administratif, la Commune ne va pas emprunter, elle va utiliser ses fonds propres.

Mme Jacqueline CURZON ajoute qu'elle est contente d'entendre que la Commune ne va pas emprunter de l'argent. Elle voulait voter « non » pour le point 7 de la délibération. Elle pensait que les points allaient être votés un par un.

M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Projets de motions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projets de motions et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Réponse de l'Exécutif : Motion No 2015-2020 M - 015 A « Lutter contre le fléau des déchets sauvages (Littering) ».

M. le Président passe la parole à Mme Jacqueline CURZON.

Mme Jacqueline CURZON explique qu'elle a un ami, M. Patrick JACKSON, qui est Irlandais et qui a fondé « Picker Pals World » - Site internet <https://www.pickerpalsworld.org>. Elle encourage l'assemblée à regarder le programme sur internet. Il s'agit d'un partenariat avec les écoles et les parents/enfants pour débarrasser le monde des déchets. Il a également développé toute une série de personnages d'enfants, de chansons et d'histoires qui ont eu énormément de succès. Elle le connaît personnellement et il serait ravi de présenter sa fondation si la Commune le souhaite.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER explique que la Commune entreprend pas mal d'actions avec les enfants. Ils ont organisé Robin des Watts pour sensibiliser les enfants à l'économie d'énergie. Avec les énergies qui étaient économisées à l'école, ils finançaient des projets dans des pays du tiers-monde. Il est ouvert aux propositions et il faut voir si cela peut être traité en commission.



Mme Claire THIBAULT BULLIARD ajoute qu'elle est voisine de l'Astural et a remarqué qu'il y a de nombreux déchets autour du bâtiment, notamment l'été. Elle pense qu'il serait bien de sensibiliser les personnes là-bas, car il s'agit d'un problème récurrent. Elle essaye chaque année d'en parler aux éducateurs.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'effectivement la Commune a constaté de nombreux déchets au bord de l'Hermance et peut également sensibiliser l'Astural sur cet état de fait. La dernière fois qu'ils ont fait un « Clean up » c'était en 2006 à la Côte d'Or. Il pourrait le faire l'année prochaine aux alentours de l'Astural.

Mme Jacqueline CURZON explique qu'elle a été à l'Assemblée générale extraordinaire du Club de pêche d'Hermance la semaine dernière et ils organisent un nettoyage au bord de l'Hermance le 26 octobre 2019. Tout le monde est convié. Elle leur a demandé s'ils avaient pensé à inviter les jeunes de l'Astural. Ils y penseront l'année prochaine, car la date est proche.

Mme Corinne ALANKHO-BAUER ajoute que dans la réponse de l'Exécutif, elle voit qu'il y a quelque chose prévu fin août, début septembre 2020 : « Participation d'Anières à la première compétition de ramassage des déchets ».

M. l'Adjoint Pascal WASSMER explique qu'il y a deux choses de prévues. La première est la participation au « Clean up day », comme cela a déjà été organisé sur la Commune. Et la deuxième, justement la participation à cette compétition. Cette dernière a été proposée par un de nos mandataires qui avait contact avec la Capitainerie des Eaux-Vives. Ils souhaitent mettre en place cette compétition et trouver un point de départ. Il s'agit d'une compétition sportive et les équipes sont constituées par des membres d'entreprises ou des collectivités locales, maximum 30 équipes.

Le but est de ramasser des déchets dans le lac. Ce sont des équipes de 3, constituées de 2 nageurs et 1 personne sur un paddle. L'idée est de partir d'Anières jusqu'au Eaux-Vives, le 28 août ou le 11 septembre 2020. Il y aurait différents trophées, un prix par équipe pour le ramassage, un pour ceux qui auraient remonté le déchet le plus insolite etc. Il s'agit de la première compétition du genre.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remercie l'Exécutif pour sa réponse sur la motion et le groupe Ensemble pour Anières est satisfait.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remercie l'Exécutif pour le nettoyage des bords de l'Hermance, mais rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé et que le chemin est réservé.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que c'est juste mais qu'il y a un tronçon qui se trouve entre la douane d'Anières jusqu'au vieux pont à Hermance. Ce dernier a un cheminement qui est entretenu par la Fondation du vallon de l'Hermance chaque année. La Fondation s'occupe déjà de l'entretien, comme par exemple de refaire les empièvements pour que le sentier tienne. La Fondation est composée d'un membre de chaque Exécutif des communes limitrophes, d'un membre de la société de Pêche et d'un-e Président-e. En amont de la douane, il n'y a pas de convention, mais les propriétaires pourraient être approchés pour organiser un ramassage des déchets.

M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9 **Projets de résolutions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.



Point 10
Présentation du projet de budget 2020 par M. le Maire

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire présente le projet de budget 2020 et il est répondu aux différentes questions.

Table des matières de la présentation du projet de budget 2020 :

- Situation d'Anières
- Dette
- Les centimes additionnels 2019
- Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2020
- Les prévisions et recommandations
- Les investissements
- Les amortissements
- Le fonctionnement – Comparatif 2019-2020
- Les charges du budget de fonctionnement
- Les revenus du budget de fonctionnement
- Le résultat du budget 2020
- Conclusion

 **La présentation du projet de budget 2020 sera mise sur CMNet et en annexe pour l'original du présent procès-verbal.**

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour le renvoi du projet de budget 2020 à la commission des finances pour analyse.

M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11
Propositions du Maire et de l'Adjoint.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de propositions.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer à la commission Assainissement, la modification du statut de l'ORPC Lac, la protection civile qui touche les communes de COHERAN, de Collonge et de Cologny.

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour le renvoi de la revue des statuts de l'ORPC Lac à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. le Président propose de passer au point 12 de l'ordre du jour.

Point 12
Communications du Maire et de l'Adjoint.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Prestation de serment

M. le Maire Antoine BARDE informe que Mme Claudine HENTSCH prêtera serment mercredi 9 octobre 2019.



Commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable »

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe que la prochaine commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 10 décembre est annulée. Elle est remplacée par une séance publique pour le PDCom. La commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » aura lieu le lundi 28 octobre 2019 à 19h30.

Parc à chiens

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe que le panneau « Interdiction de pique-niquer » au parc à chiens a été enlevé et que l'abri a été abaissé.

Travaux à la route d'Hermance

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe que les mesures ont été prises par rapport au trafic à l'intérieur du village. La Commune a eu l'autorisation du canton de réaliser un passage piéton provisoire pour la durée des travaux. Il faut savoir qu'il avait déjà effectué cette demande avant les travaux et celle-ci avait été refusée. La Commune va essayer de voir avec le Canton s'il est possible de garder le passage piéton par la suite. En attendant l'autorisation, il avait mis un employé du Service technique intercommunal pour faire traverser les enfants. La Commune a également placé différents panneaux d'informations pour demander de respecter les 30km/h. Il a demandé aux APM de faire des contrôles plus fréquents.

M. le Président propose de passer au point 13 de l'ordre du jour.

Point 13 Questions écrites ou orales.
--

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY.

Chauffage à distance - CAD

Mme Elisabeth BERY demande à M. l'Adjoint Pascal WASSMER quand le chauffage à distance sera prêt afin de revoir tout le sujet.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que cette discussion aura lieu lors de la commission de janvier 2020. La prochaine commission portera sur la sécurité.

Colis pour les personnes seules de 75 ans et plus

Mme Elisabeth BERY informe qu'elle a une liste des personnes seules de 75 ans et plus, afin que les conseillers puissent s'inscrire pour les colis de Noël dès ce soir.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande combien de personnes il y a sur la liste.

Mme Elisabeth BERY répond 83 personnes. Il y a 20 personnes en plus depuis 2017.

Mme Jacqueline CURZON demande ce qu'il faut faire, car elle ne l'a jamais fait auparavant.

Mme Elisabeth BERY explique que les Conseillers apportent avant la période de Noël, des colis aux personnes seules de 75 ans et plus. Le colis comprend de la nourriture et divers articles, joliment emballé et les Conseillers passent un petit moment avec chaque personne.



Passage piétons et stationnement au centre du village – 4 h.

M. Jean-Marc THIERRIN remercie M. l'Adjoint Pascal WASSMER pour ses réponses, concernant les travaux et le passage piétons qu'il avait demandé à l'époque. Il a remarqué que la Commune est passée à 4h de stationnement et il a reçu une amende. Il demande s'il y a une solution pour la faire annuler.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il y a un système de vignettes provisoires pour les parkings privés communaux. Il faut s'adresser à la Commune directement. Les vignettes ont été mise en place en attendant que la Commune organise une politique de stationnement dans le village.

M. Jean-Marc THIERRIN demande si les APM pouvaient être un peu moins sévères pendant la période des travaux.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER explique que les APM ont amendé dès l'installation des panneaux 4h. Il a tout de suite réagi et demandé aux APM d'attendre 1 mois avant de mettre des amendes. Les personnes qui sont venues se plaindre à la mairie se sont fait rembourser. Si la Commune demande aux APM de ne pas amender, il y aura un problème de stationnement au vu des travaux en cours.

Intervention du Président du Conseil municipal lors de la séance du 17 septembre dernier et réponse du groupe « Ensemble pour Anières »

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI revient sur le procès-verbal du dernier Conseil municipal qui est approuvé et qui va devenir public. Il y a une déclaration forte qui a été faite par M. le Président à l'encontre du groupe Ensemble pour Anières qui mettait en cause l'attitude de ces membres à l'encontre des membres du groupe PLR. A la suite de cette déclaration, elle a exprimé son étonnement par rapport aux propos tenus par le Président du Conseil municipal. Elle a mentionné également qu'à la sortie de la séance, elle irait le trouver pour connaître les noms de ces personnes qui auraient tenu des propos haineux à l'encontre du PLR. Malheureusement, M. LINGJAERDE a réagi sous le coup de l'émotion et n'a pu communiquer aucun nom. Le groupe Ensemble pour Anières a réfléchi et n'a pas souhaité supprimer le discours de M. le Président, ni sa réponse, car il y avait des témoins ce soir-là. Le groupe Ensemble pour Anières demandait simplement à M. LINGJAERDE des excuses ce qui n'a pas été fait. Aujourd'hui, elle peut affirmer que le groupe Ensemble pour Anières n'a pas tenu des propos haineux à l'encontre des membres du PLR.

Mme Elisabeth BERY répond que c'est un malheureux incident. M. LINGJAERDE ne l'a probablement pas dit avec la forme souhaitée mais il a dit ce qu'il fallait dire. Elle se demande où il faut mettre les limites quand il y a des choses qui se passent contre le PLR. Elle est sûre que M. LINGJAERDE s'est excusé. Elle insiste qu'il avait raison dans le fond.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pense qu'il ne faut pas prendre trop de temps à parler de cet incident, car ce n'est pas ce qu'il y a de plus intéressant. Elle répond à Mme Elisabeth BERY que de façon inopinée, ils ont rencontré une personne qui a été soit disant agressée par les membres du groupe Ensemble pour Anières et cette personne a été choquée de savoir cela. Elle a assuré que ce n'était pas vrai. Elle pense qu'il est mieux d'en rester là et n'accepte pas qu'on remette en cause l'intégrité des membres du groupe Ensemble pour Anières. C'était une campagne virulente et ils ont aussi été attaqués.

Festival Arvélac BD – Salle communale 9-10 novembre 2019

M. le Président informe que les 9 et 10 novembre prochain se tiendra le premier festival BD qui se nomme « Arvélac Festival BD » à la salle communale d'Anières. Cette idée vient d'un de ses amis qui a eu la possibilité de créer cet événement. Ils ont donc réunis un groupe d'amis pour aider cette société qui se nomme « Perspectives Art9 » pour organiser le seul festival qui existe encore sur le canton de Genève. La seule manifestation qui réunit des auteurs de bandes dessinées est le salon du livre. Il a eu le privilège d'être interpellé. Ils ont pris contact avec des sponsors et l'intégralité de la manifestation est couverte par des fonds privés. Ils ont pris contact avec les vigneron qui joueront le jeu. Ils auront chacun une bouteille de vin sélectionnée avec l'étiquette du festival.



Il rappelle qu'il y aura une vingtaine d'auteurs connus dont DERIB (auteur suisse de bandes dessinées). Ils feront des dédicaces et il y aura des expositions de planches originales, ainsi qu'un coin pour les jeunes et des traiteurs, bars à vins etc. Ils ont pris contact avec l'école d'Anières pour organiser des rencontres avec les enfants. L'école est favorable à cette proposition qui aura très certainement lieu.

Les organisateurs vont offrir des bandes dessinées aux jeunes. Ils vont les lire et auront l'occasion de rencontrer les auteurs dans le cadre du festival. Des auteurs viendront dans les écoles pour leur donner des conseils sur le dessin. Il y a également une page Facebook. Le festival est itinérant. Le premier est à Anières et après cela dépendra des autres Communes, mais il restera sur Arve et Lac.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 20h59.

Le Président du Conseil municipal :

Un conseiller municipal :



La secrétaire du Conseil municipal :

Procès-verbaliste : Lauriane GIREL

Annexe mentionnée



Annexe au Procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2019

Séance du Conseil municipal du 8 octobre 2019

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2019.

Motion 2015-2020 – M – 18 - Pour une véritable stratégie de sécurité communale.

Corrections demandées par M. l'Adjoint Pascal WASSMER, relative à son intervention figurant en page 12, soit :

Il est clair que si cette motion est votée, l'Exécutif y répondra formellement dans les délais impartis, mais M. l'Adjoint souhaite d'ores et déjà donner quelques éléments de réponse.

Au niveau des cambriolages, Anières est passés de 55 cas en 2014 à une diminution progressive année après année pour arriver à 28 cas en 2018. Malheureusement, on n'est jamais à l'abri d'une équipe très mobile et active qui ruine les statistiques. Cela a été le cas l'année passée sur Collonge-Bellerive et cette année sur les communes de CoHerAn, plus particulièrement à Anières ! (Modus operandis).

Concernant les caméras, sans répondre à la motion, M. l'Adjoint souligne tout de même que le cas de car-jacking et les braquages aux stations de la route de Thonon ont tous été filmés ! Cela ne les a pas arrêtés.

Par rapport à d'autres régions du canton, Anières est une Commune où il fait bon vivre et tout est fait pour le maintenir.

M. l'Adjoint précise encore que le dossier avance également au niveau de la police municipale. Malheureusement, Les Autorités ont été coupées dans leur élan par l'audit de la cour des comptes. Le rapport est sorti il y a peu et M. l'Adjoint ne veut pas en parler ce soir, car cela serait trop long. Il est parlé de sirène, feu bleu, d'arme, de salaires, etc. M. l'Adjoint invite chacune et chacun à lire la synthèse.

Le risque pour les communes, avec les recommandations qui ont été faites par la cour des comptes est que la police municipale soit dissoute et que les effectifs renforcent la police de proximité du canton. Les communes n'en auraient plus la maîtrise et le canton pourrait engager les forces comme il l'entend sans que les communes soient forcément consultées.

Là, la plupart des communes sont d'accord et l'Association des Communes Genevoises (ACG) va vraisemblablement intervenir auprès du Conseil d'Etat pour maintenir les APM dans les communes, mais rien n'est gagné...

Les communes, dont Anières, ont initié des actions qui sont en cours, soit :

- *Le mandat pour une étude pour la surélévation du poste de la Pallanterie, après plusieurs discussions avec le canton, financée par les 7 communes travaillant avec Collonge-Bellerive et celle de Cologny (nouvelles prérogatives - cellules) et favoriser la communication entre les polices.*
- *En cours de chiffrage, le coût que représenterait la présence des APM la nuit et les week-ends.*

Bref, comme vous le voyez, les communes doivent attendre que le Conseil d'Etat prenne des décisions sur ce qu'il veut entreprendre, mais sans rester les bras croisés.



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et constructions

Séance du : Mardi 24 septembre 2019

La commission « Urbanisme et constructions » s'est rencontrée le mardi 24 septembre dernier à 19h 30 et a traité différents objets, soit :

Election du Président et VP pour l'année 2019-2020. La commission a décidé de m'élire à la présidence et Monsieur Philippe Gaillard à la vice-présidence.

Audition du mandataire DURISCH & DURISCH Architectes, pour le projet de rénovation et transformation de la mairie. Il a été rappelé l'énoncé des besoins, le programme des locaux, ainsi que le coût du crédit d'engagement pour la réalisation de ces travaux.

A l'issue de la présentation, les membres de la commission ont préavisé favorablement, à la majorité, l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 6'600'000 F, qui fera l'objet de la délibération de ce jour, délibération No 2015-2020 – D – 117.

Les commissaires ont ensuite eu des informations sur l'avancement du projet d'agrandissement de l'école. 3 variantes ont été présentées, la première avec une toiture mixte (un toit plat avec un pan incliné). La deuxième variante est celle avec un toit plat uniquement. La troisième variante est celle avec un toit à deux pans. A l'issue de la présentation, les commissaires ne se sont pas prononcés sur la variante retenue car ce sera uniquement lors du vote du crédit de construction que les commissaires se détermineront dessus.

Les commissaires ont aussi eu des informations sur les immeubles N^{os} 44 à 50 au chemin des Avallons, le projet de PLQ. L'autorisation de construire a été accordée le 12 septembre 2019 et une séance d'information aux locataires aura lieu le 22 octobre 2019 à 18h30. Nous avons été informés que les premiers déménagements auront lieu la deuxième quinzaine du mois de novembre et que les travaux des appartements débuteront dès le mois de janvier 2020 et ceux-ci dureront entre 5 à 6 mois par allée. Il faut aussi compter un mois de déménagement entre chaque allée. Les loyers seront inchangés durant la phase de chantier et le resteront pendant 3 à 5 ans en compensation des nuisances subies à cause des travaux. Cependant, les loyers seront adaptés selon la LDTR pour les nouveaux locataires.

Finalement, nous avons approuvé le PV de la commission urbanisme du mardi 28 mai 2019.

La séance s'est terminée à 20h38.

Jérôme JACQUIER
Président

République et canton de Genève



Commune d'Anières

Législature 2015-2020

Motion 2015-2020 - M 015 A
Dépôt réponse: 8 octobre 2019

Séance du Conseil municipal du
Mardi 8 octobre 2019

Rapport de l'Exécutif au Conseil municipal sur la motion du 26 février 2019 des Conseillers municipaux :

Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et Philippe GAILLARD

LUTTER CONTRE LE FLÉAU DES DECHETS SAUVAGES (LITTERING)

Vu les mauvaises habitudes persistantes de laisser traîner ou de jeter négligemment des déchets et mégots de cigarettes dans les espaces publics ;

Vu le fait que jeter des détritrus dans la nature engendrent de lourdes conséquences sur l'environnement et sur la santé des animaux ; en particulier les mégots de cigarettes qui sont une source de produits toxiques et de micro plastiques non biodégradables ;

Vu L'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) qui estime que ces déchets sauvages coûtent actuellement aux communes environ 150 millions de francs pour le nettoyage des espaces publics ;

Vu l'impact évident des déchets sauvages sur l'esthétique des espaces publics et ceci malgré un effort remarquable de notre voirie ;

Vu le manque de connaissances sur les effets particulièrement nocifs des mégots de cigarettes et leur pollution des eaux ;

Vu la campagne « Jette tes mauvaises habitudes, pas tes déchets », lancée par la commune d'Anières ;

Vu la démarche de la commune d'Anières de protéger nos eaux en sensibilisant la population ;

Vu l'action de la ville de Genève pour enrayer l'habitude de jeter les mégots de cigarettes par terre ;

Vu la campagne de l'ASL (Association pour la Sauvegarde du Léman) portant sur la pollution engendrée par les mégots finissant dans les rivières et le lac ;

Vu l'exposé des motifs ;

**Le Conseil Municipal par
15 oui ; 0 non ; 0 abstention (Unanimité)
invite l'Exécutif à :**

Élaborer un plan d'action contre les conséquences néfastes des déchets sauvages en :

- envoyant un tout-ménage expliquant les enjeux ;
- posant des panneaux explicatifs sur chaque plage de la commune, aux arrêts de bus, le long des routes, aux entrées sur la commune et à tout emplacement propice à attirer l'attention des passants ;
- en remplaçant les poubelles existantes par des poubelles permettant de trier les déchets et équipées de cendriers ;
- promouvant le cendrier de poche (remise gratuite d'un cendrier de poche aux fumeuses et fumeurs) ;
- participant au clean-up day le 13/14 septembre 2019.



Proposition de motion – Exposé des motifs / Extrait (l'EM complet figure dans le document 2015-2020 – M 015 envoyé avec l'OJ du CM du 26.02.2019)

LUTTER CONTRE LE FLÉAU DES DECHETS SAUVAGES (LITTERING)

Afin de prolonger la campagne « Jette tes mauvaises habitudes, pas tes déchets », de la commune.

Dans l'esprit de la démarche de la commune d'Anières de protéger nos eaux en sensibilisant la population.

Pour faire écho à l'action de la ville de Genève pour enrayer l'habitude de jeter les mégots de cigarette par terre.

A la suite de la campagne de l'ASL (Association pour la sauvegarde du Léman) portant sur la pollution engendrée par les mégots de cigarette qui finissent dans les rivières et le lac.

Que sont les déchets sauvages ?

Les déchets sauvages (littering en anglais) sont le résultat de la mauvaise habitude persistante de laisser traîner ou de jeter négligemment les déchets dans les espaces publics, négligeant ainsi les poubelles et autres corbeilles à papier dédiées à cet effet.

Ce phénomène est néfaste et a un coût élevé. Les déchets sauvages sont un problème qui ne peut être résolu qu'avec le concours de tous les acteurs concernés.

Ces incivilités ont des impacts évidents sur :

- **La protection de l'environnement** : il est notoire que le temps nécessaire aux différents détritiques pour se désagréger se compte en années, voire en centaines et milliers d'années ; en outre, ces déchets sauvages constituent également une menace pour la faune et la flore ;
 - **La santé des animaux** : lorsque les agriculteurs fauchent, les canettes en aluminium jetées aux abords des prés sont broyées en morceaux acérés par les machines agricoles ; les animaux les avalent ensuite avec leur fourrage, ce qui provoque très souvent leur mort ;
 - **L'esthétique des villes ou de tout autre espace public** : la propreté, grande caractéristique de la Suisse, est un aspect important de la qualité de vie et de l'image des villes et des autres espaces publics.
-

Réponse de l'Exécutif

Afin de répondre à cette motion et l'Exécutif partageant la volonté de lutter contre le fléau des déchets sauvages (Littering) informe des points suivants :

- Rédaction d'un « tout ménage » expliquant les enjeux et les démarches en cours d'analyses. Article dans le bulletin « Côté Anières ».
- Acquisition de cendriers portables, distribution lors de la soirée du 1^{er} août 2019. A disposition à la mairie.
- Commande de diverses affiches sur les déchets à poser dans les endroits stratégiques (abribus, places de jeux, école, espaces publics, voire également lors des manifestations).
- Engagement éventuel de « Gardes auxiliaires » pour la surveillance des zones agricoles (chiens, déchets, etc.). Sujet porté à l'ordre du jour de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».
- Participation d'Anières à la 1^{ère} compétition de ramassage de déchets en Europe « Leman green trophy » (un défi sportif, une aventure humaine, un défi environnemental) – fin août, début septembre 2020. Un montant a été porté dans le budget 2020 pour cette manifestation.
- Organisation d'une journée de nettoyage sur la Commune (comme cela avait été fait il y a quelques années pour le nettoyage des abords du Nant-d'Aisy, la dernière en 2006).

En ce qui concerne le mobilier urbain, cet élément est en cours d'études dans le dossier relatif à l'embellissement de la Commune – (Volet PDCOM).



ANIÈRES



Budget 2020

PROPOSITION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ANIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 OCTOBRE 2019



TABLE DES MATIERES

- Situation d'Anières
- Dette
- Les centimes additionnels 2019
- Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2020
- Les prévisions et recommandations
- Les investissements
- Les amortissements
- Le fonctionnement – Comparatif 2019-2020
- Les charges du budget de fonctionnement
- Les revenus du budget de fonctionnement
- Le résultat du budget 2020
- Conclusion

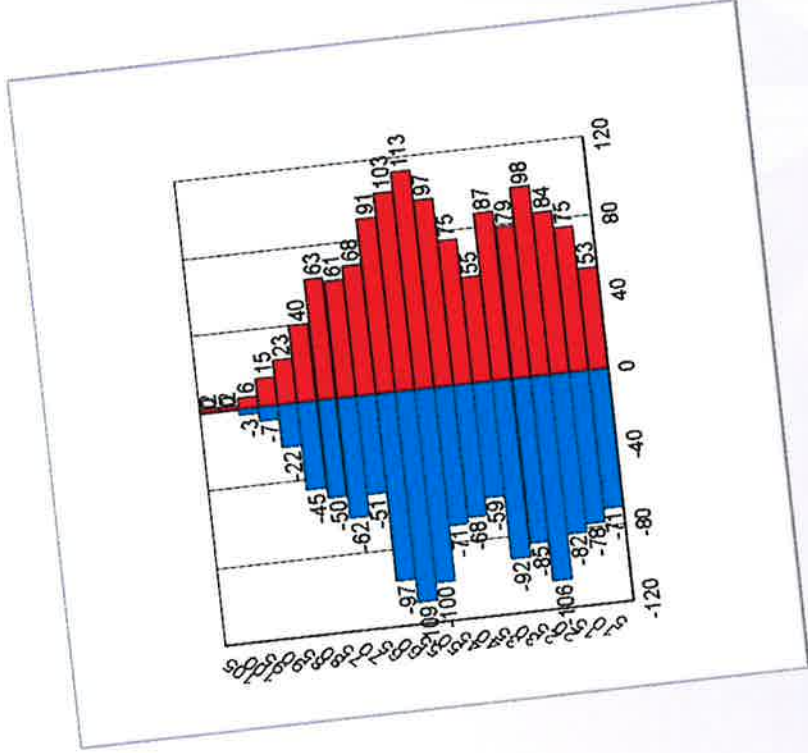


SITUATION D'ANIERES

A ce jour, la commune d'Anières compte **2'462 habitants**



- Nombre d'hommes : 1'220
- Nombre de femmes : 1'242





DETTE

La commune d'Anières a recouru à **quatre emprunts** :

- **CHF 2'000'000.00** pour l'acquisition de 4 appartements de 5 pièces / 316-318-320, route d'Hermance.
- **CHF 10'000'000 .00** pour la rénovation des appartements et des aménagements extérieurs / 44-46-48-50, chemin des Avallons.
- **CHF 2'500'000.00** pour l'acquisition de 3 appartements de 5 pièces et 1 appartement de 4 pièces / 22-24, rue de l'Aspergière.
- **CHF 1'000'000.00** pour l'acquisition de la parcelle n°5380/RF 29 / 29, rue Centrale.





LES CENTIMES ADDITIONNELS 2019

Listes des communes	Centimes additionnels	Listes des communes	Centimes additionnels	Listes de communes	Centimes additionnels
Aire-La-Ville	50	Cologne	29	Plan-les-ouates	36
Anières	32	Confignon	47	Pregny-Chambésy	32
Avully	51	Corsier	35	Presinge	41
Avusy	50	Dardagny	48	Puplinge	48
Bardonnex	43	Genève	45.49	Russin	40
Bellevue	41	Genthod	25	Satigny	39
Bernex	48	Gd-Saconnex	44	Soral	46
Carouge	39	Gy	46	Thônex	44
Cartigny	43	Hermance	42	Troinex	40
Céligny	33	Jussy	42	Vandoeuvres	31
Chancy	51	Laconnex	44	Vernier	50
Chêne-Bougeries	34	Lancy	47	Versoix	45.5
Chêne-Bourg	46	Meinier	42	Veyrier	38
Choulex	44	Meyrin	44		
Collex-Bossy	46	Onex	50.5		
Collonges-Bellerive	29	Perly-Certoux	43		



INFORMATIONS DU DEPARTEMENT DES FINANCES POUR L'ELABORATION DU BUDGET 2020

CHARGES :

Estimation de la part d'Anières à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises	CHF 53'096.00
Péréquation intercommunale	CHF 5'503'324.00

RECETTES:

Estimation de l'impôt 2020 - Valeur du centime PP et PM - CHF 531'126, soit 531'126 x 31	CHF 16'464'906.00
Estimation de l'impôt 2019 - Valeur du centime PP et PM (pour les comptes 2019) - CHF 519'885, soit 519'885 x 32	CHF 16'636'320.00
Estimation des correctifs pour les comptes 2019 (sera comptabilisée dans les comptes 2019)	CHF 242'000.00



LES PREVISIONS & RECOMMANDATIONS

Tenant compte des éléments communiqués par le Département des finances et la volonté de continuer d'adopter une position de prudence, l'Exécutif recommande :

- De baisser la valeur du centime additionnel à **31 centimes**.
- D'estimer la valeur du centime pour le budget 2020 à **CHF 430'000** , soit au total **CHF 13'330'000.00** au lieu des CHF 531'126 annoncés par le Département des finances. Pour rappel, au moment du budget 2019, la Commune avait opté pour un centime à CHF 370'000 au lieu des CHF 386'820 annoncés par ledit Département (valeurs).



LES INVESTISSEMENTS

Dans le cadre du budget 2020, il a été identifié les dépenses d'investissement suivantes (qui devront encore pour la plupart faire l'objet d'études en commission avant l'ouverture de crédits d'investissement spécifiques) :

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2020
Rénovation et transformation du local du feu	CHF 1'150'000.00 N° 2015-2020 - D-35 du 14 juin 2016 N°2015-2020 - D-54 du 10 avril 2017	CHF 600'000.00
Groupe scolaire – Etude agrandissement	CHF 225'000.00 N° 2015-2020 - D-81 du 17 avril 2018	CHF 170'000.00
CAD – Etude faisabilité (Chauffage à distance)	CHF 150'000.00 N° 2015-2020 - D-66 du 26 septembre 2017	CHF 30'000.00
Parking souterrain de la salle communale	CHF 12'600'000.00 N°2015-2020 – D-103 du 16 avril 2019	CHF 2'900'000.00



LES INVESTISSEMENTS - SUITE

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2020
PDCom (Plan Directeur Communal)	CHF 280'000.00 N° 2015-2020 – D-62 du 16 mai 2017	CHF 40'000.00
Avallons 44 à 50 Etude et rénovation	CHF 18'160'000.00 N° 2015-2020 – D-12 du 08 décembre 2015 N° 2015-2020 – D-32 du 14 juin 2016	CHF 2'500'000.00
Côte d'Or – Rénovation mairie	CHF 350'000.00 N° 2015-2020 – D-33 du 14 juin 2016 CHF 210'000.00 N°2015-2020 – D-107 du 14 mai 2019 CHF 6'600'000.00 Crédit à voter	CHF 785'000.00
Fibre optique	CHF 7'900'000.00 N°2015-2020 – D-104 du 14 avril 2019	CHF 7'900'000.00
Rénovation et déplacement de deux déchetteries	CHF 350'000.00 N°2015-2020 – D-111 du 18 juin 2019	CHF 350'000.00



LES INVESTISSEMENTS - SUITE

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2020
Parking provisoire - P.n° 6332 Côte d'Or	CHF 35'000.00 N° 2015-2020 - D-76 du 20 février 2018 CHF 450'000.00 N°2015-2020 - D-101 du 16 avril 2019	CHF 435'000.00
FIDU - selon directives du SAFCO (Fonds intercommunal pour le développement urbain)	CHF 394'800.00 Crédit à voter	CHF 394'800.00

Total des prévisions de dépenses 2020 : CHF 16'104'800.00



LES AMORTISSEMENTS

0290 : Immeubles administratifs

❖ Club house	CHF 49'000.00
❖ Rénovation local de Chevrens	CHF 11'180.00
❖ Eclairage performant des bâtiments communaux	CHF 26'000.00
❖ FIDU	CHF 83'620.00

TOTAL : CHF 169'800.00

1500 : Services du feu

❖ Camion de pompiers	CHF 43'500.00
❖ Rénovation et transformation du local du feu	CHF 38'400.00

TOTAL : CHF 81'900.00

 Amortissement ordinaire en 2020 si l'amortissement extraordinaire au moment du bouclage de l'exercice 2019 n'est pas appliqué

 Nouveaux amortissements en 2020





LES AMORTISSEMENTS - SUITE

1620 : Protection civile

❖ Abri «Les Noyers»	CHF 99'000.00
<u>TOTAL :</u>	CHF 99'000.00


2170 : Bâtiments scolaires


❖ Transformation de l'école	CHF 402'000.00
❖ Rénovation école – 3 ^{ème} étape	CHF 204'200.00
❖ Rénovation école – travaux d'entretien	CHF 6'500.00
❖ Optimisation de la régulation de chauffage	CHF 19'100.00

TOTAL : CHF 631'800.00

3410 : Sports

❖ Subvention d'investissement FC CoHerAn	CHF 3'000.00
<u>TOTAL :</u>	CHF 3'000.00

 Amortissement ordinaire en 2020 si l'amortissement extraordinaire au moment du bouclage de l'exercice 2019 n'est pas appliqué

 Nouveaux amortissements en 2020





LES AMORTISSEMENTS - SUITE

4220 : Services de sauvetage

- ❖ Subvention d'investissement CHF 11'000.00

TOTAL : CHF 11'000.00

5451 : Crèches et garderies

- ❖ La T'Anières CHF 143'100.00

TOTAL : CHF 143'100.00

6150 : Routes communales

- ❖ Garage public les Noyers CHF 91'790.00
- ❖ Champs-Lingot/Hermance/Chevrens CHF 61'000.00
- ❖ Places de garages CHF 93'600.00
- ❖ Chevrens/Courbes L12 CHF 67'700.00
- ❖ Trottoir route de l'Hospice CHF 15'180.00
- ❖ Piste véhicules d'urgence CHF 8'350.00
- ❖ Réfection Chemin de Boret CHF 1'650.00
- ❖ Véhicules du service technique CHF 53'500.00
- ❖ Réfection Chemin des Assets CHF 6'021.00
- ❖ Réfection Chemin des Ambys CHF 7'000.00

Amortissement ordinaire en 2020 si l'amortissement extraordinaire au moment du bouclage de l'exercice 2019 n'est pas appliqué

Nouveaux amortissements en 2020





LES AMORTISSEMENTS - SUITE

- ❖ Parking provisoire Côte d'Or CHF 48'500.00
- ❖ Modération de trafic à la douane CHF 30'000.00

TOTAL : CHF 484'291.00

6400 : Télécommunications

- ❖ Fibre optique CHF 264'000.00

TOTAL : CHF 264'000.00

7201 : Traitement des eaux usées

- ❖ Vuarchets-Bassy CHF 356'700.00
- ❖ Assainissement chemin de Bassy CHF 33'160.00
- ❖ Collecteurs Hutins/Chevrens CHF 39'850.00
- ❖ Chemin des Avallons CHF 96'600.00
- ❖ Route d'Hermance lots 5 et 15 CHF 171'650.00
- ❖ Collecteurs drainages agricoles CHF 30'000.00
- ❖ Mise en séparatif réseau RC/HE CHF 29'200.00
- ❖ Viabilisation en EU/EC CHF 5'575.00

TOTAL : CHF 762'735.00



LES AMORTISSEMENTS - SUITE

7301 : Gestion des déchets

- ❖ Rénovation de deux déchetteries CHF 35'000.00
- TOTAL :** CHF 35'000.00

7710 : Cimetières

- ❖ Cimetière extension CHF 40'700.00
- TOTAL :** CHF 40'700.00

7900 : Aménagement du territoire

- ❖ Plan directeur communal CHF 64'000.00
- TOTAL :** CHF 64'000.00

Total des amortissements : CHF 2'790'326.00




COMPARATIF 2019/2020

0 - ADMINISTRATION GENERALE

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
01 - Conseil municipal et Exécutif						
30 - Charges de personnel	358 650.80	-	349 100.00	-	346 676.00	-
31 - Charges de biens et services	26 761.98	-	47 310.00	-	112 665.00	-
02 - Services généraux						
30 - Charges de personnel	2 175 552.80	-	2 245 840.00	-	2 356 245.00	-
31 - Charges de biens et services	1 298 994.13	-	1 553 415.00	-	1 071 305.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	83 383.00	-	1 028 690.00	-	169 800.00	-
34 - Charges financières	46 442.89	-	2 700.00	-	2 700.00	-
36 - Charges de transfert	83 904.60	-	51 385.00	-	57 766.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	49 000.00	-	-	-
42 - Taxes	-	93 121.87	-	500	-	500
43 - Revenus divers	-	1 319.87	-	-	-	-
44 - Revenus financiers	-	48 093.56	-	63 100.00	-	71 000.00
46 - Revenus de transfert	-	109 980.40	-	115 700.00	-	101 086.00
TOTAL - 0 - Administration générale	4 073 690.20	252 515.70	5 327 440.00	179 300.00	4 117 157.00	172 586.00

ECARTS CHARGES 1 210 283.00
ECARTS REVENUS 6 714.00

 Les différences notaires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





COMPARATIF 2019/2020

1 - ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
11 - Sécurité publique						
31 - Charges de biens et services	80 092.45	-	108 700.00	-	111 200.00	-
36 - Charges de transfert	113 511.35	-	140 000.00	-	122 146.00	-
42 - Taxes	-	17 076.90	-	17 000.00	-	15 000.00
44 - Revenus financiers	-	660.00	-	660.00	-	660.00
14 - Questions juridiques						
36 - Charges de transfert	37 909.15	-	46 100.00	-	41 362.00	-
42 - Taxes	-	4 410.00	-	-	-	4 000.00
15 - Service du feu						
30 - Charges de personnel	56 540.70	-	69 600.00	-	69 815.00	-
31 - Charges de biens et services	99 076.53	-	164 690.00	-	165 180.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	81 746.50	-	81 900.00	-	81 900.00	-
34 - Charges financières	466.00	-	600.00	-	600.00	-
36 - Charges de transfert	148 729.35	-	135 000.00	-	136 174.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	216 975.00	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	23 582.75	-	24 000.00	-	24 000.00



Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





COMPARATIF 2019/2020

1 - ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE (Suite)

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
16 - Défense						
31 - Charges de biens et services	4 072.40	-	9 620.00	-	9 820.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	99 000.00	-	99 000.00	-	99 000.00	-
36 - Charges de transfert	21 838.30	-	22 700.00	-	22 900.00	-
46 - Revenus de transfert	-	-	-	2 000.00	-	2 000.00
TOTAL - 1 - Ordre et sécurité publique	742 982.73	45 729.65	1 094 885.00	43 660.00	860 097.00	45 660.00

ECARTS CHARGES 234 788.00
ECARTS REVENUS 2 000.00



Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





COMPARATIF 2019/2020

2 - FORMATION

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
21 - Scolarité obligatoire						
31 - Charges de biens et services	235 241.00	-	405 860.00	-	505 975.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	606 470.00	-	612 700.00	-	631 800.00	-
34 - Charges financières	612.74	-	-	-	-	-
36 - Charges de transfert	271 321.45	-	278 430.00	-	295 121.00	-
42 - Taxes	-	2 225.00	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	26 190.50	-	25 956.00	-	25 956.00
TOTAL - 2 - Formation	1 113 645.19	28 415.50	1 296 990.00	25 956.00	1 432 896.00	25 956.00

ECARTS CHARGES 135 906.00
ECARTS REVENUS -



Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





COMPARATIF 2019/2020

3 - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
32 - Culture						
31 - Charges de biens et services	235 174.63	-	240 500.00	-	306 350.00	-
36 - Charges de transfert	213 354.45	-	83 883.00	-	116 383.00	-
42 - Taxes	-	1 375.00	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	-	-	-	-	1 000.00
34 - Sports et loisirs						
31 - Charges de biens et services	239 145.82	-	272 060.00	-	252 510.00	-
36 - Charges de transfert	171 271.50	-	140 000.00	-	188 500.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	26 866.00	-	-	-
42 - Taxes	-	9 316.80	-	-	-	-
43 - Revenus divers	-	286.60	-	1 440.00	-	1 440.00
44 - Revenus financiers	-	15 539.05	-	10 500.00	-	10 500.00
46 - Revenus de transfert	-	2 218.80	-	-	-	-
TOTAL - 3 - Culture, sport et loisirs	858 946.40	28 736.25	763 309.00	11 940.00	863 743.00	12 940.00

ECARTS CHARGES 100 434.00
ECARTS REVENUS 1 000.00



Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.






COMPARATIF 2019/2020

4 - SANTE

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
42 - Soins ambulatoires						
36 - Charges de transfert	-	-	43 500.00	-	43 500.00	-
TOTAL 4 - SANTE	-	-	43 500.00	-	43 500.00	-

ECARTS CHARGES	-
ECARTS REVENUS	-

 Les différences notaires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





COMPARATIF 2019/2020

5 - SECURITE SOCIALE

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
54 - Famille et jeunesse						
31 - Charges de biens et services	904.68	-	73 850.00	-	84 450.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	143 080.00	-	143 100.00	-	143 100.00	-
36 - Charges de transfert	1 092 979.81	-	1 196 510.00	-	1 258 406.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	143 100.00	-	-	-
43 - Revenus divers	-	3 344.14	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	-	-	-	-	18 308.00
57 - Aide sociale						
31 - Charges de biens et services	-	-	20 000.00	-	20 000.00	-
36 - Charges de transfert	38 909.20	-	76 808.00	-	76 808.00	-
59 - Domaine sociale						
31 - Charges de biens et services	1 380.00	-	3 000.00	-	3 000.00	-
36 - Charges de transfert	749 812.40	-	748 900.00	-	598 900.00	-
42 - Taxes	-	3 389.25	-	-	-	-
TOTAL - 5 - Sécurité sociale	2 027 066.09	6 733.39	2 405 268.00	-	- 2 184 664.00	18 308.00

ECARTS CHARGES 220 604.00
ECARTS REVENUS 18 308.00



Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





COMPARATIF 2019/2020

6 - TRANSPORTS

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
61 - Circulation routière						
31 - Charges de biens et services	295 849.63	-	370 939.00	-	445 265.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	398 131.00	-	405 791.00	-	484 291.00	-
34 - Charges financières	5 275.95	-	10 000.00	-	8 000.00	-
36 - Charges de transfert	11 623.00	-	13 000.00	-	13 000.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	325 320.00	-	-	-
42 - Taxes	-	31 771.90	-	6 400.00	-	-
46 - Revenus de transfert	-	-	-	-	-	84 155.00
62 - Transports publics						
31 - Charges de biens et services	94 357.00	-	103 400.00	-	103 400.00	-
36 - Charges de transfert	108 607.00	-	122 400.00	-	72 449.00	-
42 - Taxes	-	72 672.00	-	74 000.00	-	74 000.00
64 - Télécommunications						
33 - Amortissement du patrimoine administratif	-	-	-	-	264 000.00	-
TOTAL - 6 - Transports	913 843.58	104 443.90	1 350 850.00	80 400.00	1 390 405.00	158 155.00

ECARTS CHARGES 39 555.00
ECARTS REVENUS 77 755.00



Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.






COMPARATIF 2019/2020

7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
71 - Approvisionnement en eau						
31 - Charges de biens et services	16 711.60	-	25 000.00	-	20 000.00	-
72 - Traitement des eaux usées						
31 - Charges de biens et services	854.00	-	95 130.00	-	88 130.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	757 061.00	-	761 285.00	-	762 735.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	136 450.00	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	252 483.70	-	329 000.00	-	329 000.00
73 - Gestion des déchets						
31 - Charges de biens et services	544 009.63	-	639 000.00	-	674 950.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	-	-	-	-	35 000.00	-
36 - Charges de transfert	784.45	-	795.00	-	688.00	-
42 - Taxes	-	7 526.05	-	9 000.00	-	9 000.00
77 - Protection de l'environnement						
31 - Charges de biens et services	13 591.75	-	12 540.00	-	16 540.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	40 696.00	-	40 700.00	-	40 700.00	-
36 - Charges de transfert	7 200.00	-	23 000.00	-	21 500.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	203 500.00	-	-	-
42 - Taxes	-	5 500.00	-	2 000.00	-	2 000.00

 Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.




COMPARATIF 2019/2020

7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (Suite)

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
79 - Aménagement du territoire						
33 - Amortissement du patrimoine administratif	64 000.00	-	64 000.00	-	64 000.00	-
TOTAL - 7 - Protection de l'environnement	1 444 908,43	265 509,75	2 001 400,00	340 000,00	1 724 243,00	340'000,00

ECARTS CHARGES	277 157.00
ECARTS REVENUS	-

 Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





COMPARATIF 2019/2020

8 - ECONOMIE PUBLIQUE

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	87 - Combustibles et énergie					
44 - Revenus financiers	-	125 362.05	-	130 000.00	-	130 000.00
TOTAL - 8 - Economie publique	-	125 362.05	-	130 000.00	-	130 000.00

ECARTS CHARGES	-
ECARTS REVENUS	-



Les différences notables entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





COMPARATIF 2019/2020

9 - FINANCES ET IMPÔTS

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
91 - Impôts						
31 - Charges de biens et services	- 2 830 150.65	-	-	-	-	-
36 - Charges de transfert	470 429.08	-	400 000.00	-	400 000.00	-
40 - Revenus fiscaux	- 17 669 655.34	-	- 11 840 000.00	-	- 13 330 000.00	-
42 - Taxes	-	7 066.52	-	-	-	-
43 - Revenus divers	-	94 995.00	- 10 000 000.00	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	-	-	-	-	1 702.00
92 - Conventions fiscales						
36 - Charges de transfert	51 009.66	-	49 500.00	-	53 096.00	-
93 - Péréquation financière						
36 - Charges de transfert	2 250 000.00	-	- 10 300 445.00	-	- 3 253 324.00	-
96 - Administration de la fortune et de la dette						
31 - Charges de biens et services	162 178.11	-	-	-	385 000.00	-
34 - Charges financières	12 491 627.75	-	- 1 075 685.00	-	- 835 240.00	-
44 - Revenus fiscaux	-	5 206 474.20	-	- 3 333 955.00	-	- 3 449 380.00
97 - Redistributions						
46 - Revenus de transfert	-	2 231.45	-	-	-	-
TOTAL - 9 - Finances et impôts	12 595 093.95	22 980 422.51	11 825 630.00	25 173 955.00	4 926 660.00	16 781 082.00

ECARTS CHARGES 6 898 970.00
ECARTS REVENUS 8 392 873.00



Les différences notaires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.

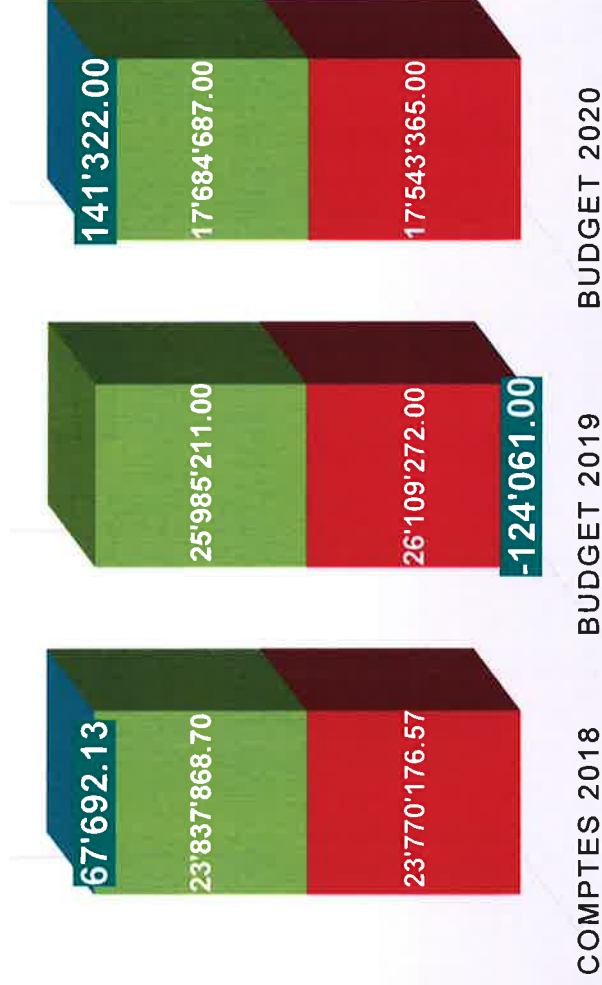




COMPARATIF 2019/2020

TOTAL GÉNÉRAL

■ Charges ■ Revenus ■ Résultat



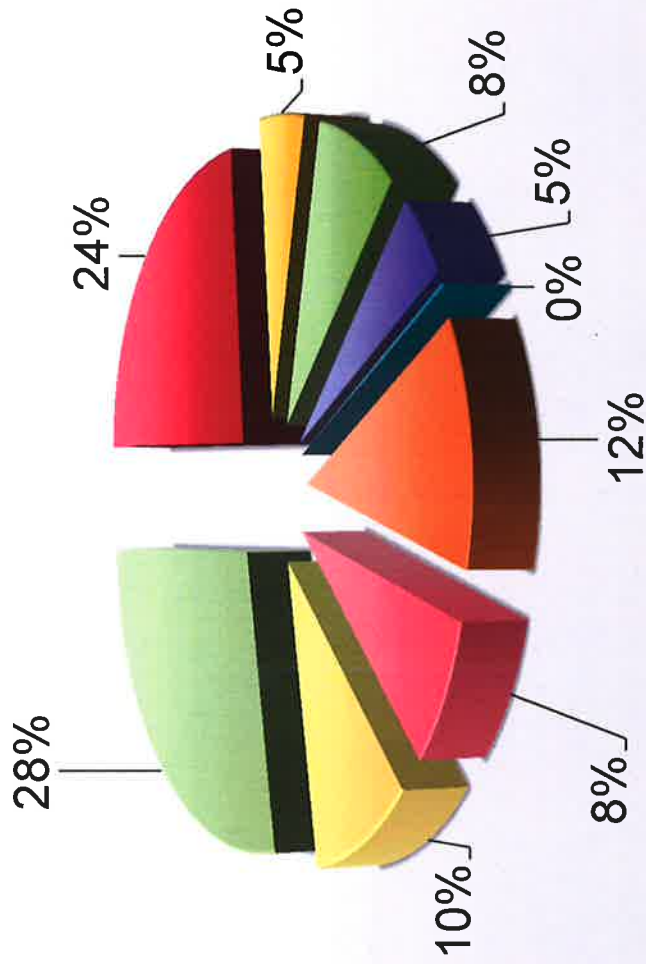
Les différences notoires entre le budget 2019 et le budget 2020 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019.





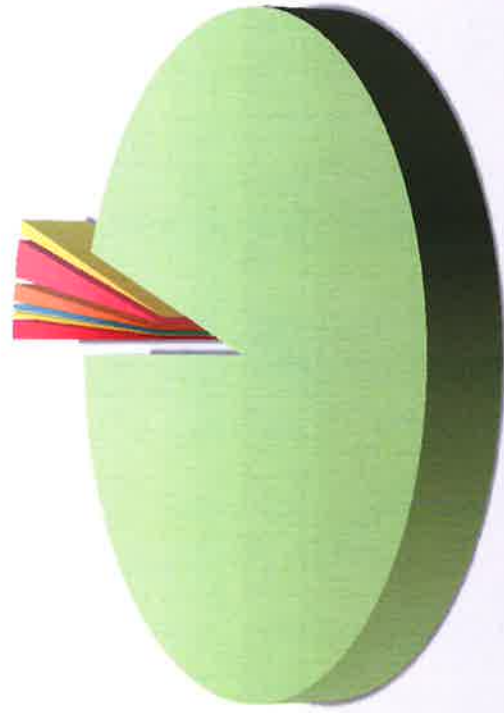
LES CHARGES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

- 0 - Administration générale
- 1 - Ordre et sécurité publics
- 2 - Formation
- 3 - Culture, sport et loisirs
- 4 - Santé
- 5 - Sécurité sociale
- 6 - Transports
- 7 - Protection de l'environnement
- 9 - Finances et impôts





LES REVENUS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020




- 0 - Administration générale
- 1 - Ordre et sécurité publics
- 2 - Formation
- 3 - Culture, sport et loisirs
- 5 - Sécurité sociale
- 6 - Circulation routière
- 7 - Protection de l'environnement
- 8 - Economie publique
- 9 - Finances et impôts




RESULTAT DU BUDGET :

BUDGET 2020

 Revenus : CHF 17 543 365.00

 Charges : CHF 17 684 687.00

RESULTAT

 CHF 141 322.00



CONCLUSION

En conclusion, il a été convenu pour ce projet de budget 2020 d'adopter une prudence mesurée en fixant la production du centime à CHF 430'000.00, au lieu de CHF 531'126.00 annoncé par le département des finances et de baisser la valeur du centimes de 32 à 31 soit pour ce budget CHF 13'330'000.00

Ce budget 2020 est équilibré et dégage un excédent de revenu de CHF 141'322.00.

Monsieur le Maire prie Monsieur le Président de faire voter le Conseil municipal pour le renvoi de ce projet de budget 2020 à la commission des finances du 15 octobre prochain pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du mardi 12 novembre 2019.

